

GUIDE DES ÉLECTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOGENT-SUR-SEINE



LES JEUNES ONT LEUR MOT À DIRE



Nogent-sur-Seine
Passionnement CITOYEN



CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

DÉFINITION

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) et le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) sont des dispositifs de participation à la vie locale pour les enfants et adolescents. Un conseil est une instance créée librement par la collectivité locale.

Ces deux conseils s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et représentent une chance pour la collectivité entière.

Ces jeunes conseillers s'exercent à la citoyenneté et découvrent la démocratie.

Ils sont issus des différentes écoles et du collège de la ville, ils représentent la jeunesse dans sa diversité. Le Conseil n'exclut aucun jeune : la mixité sociale et culturelle dans un conseil représente une véritable richesse.

RAISONS DE LA MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Un Conseil Municipal des Enfants et celui des Jeunes constituent de véritables lieux d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif en même temps qu'un moyen idéal d'apprentissage de la démocratie (démocratie = pouvoir du peuple). Ils apportent aux enfants et aux adolescents une connaissance de la vie locale et des institutions républicaines grâce à une réflexion et une action en collaboration avec les élus et les services municipaux, les institutions et les associations locales. Un Conseil des Enfants tout comme un Conseil des Jeunes favorisent aussi le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

OBJECTIFS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie locale, leur permettre de donner leur avis et d'influencer les projets de la collectivité,
- Accompagner les enfants et les jeunes dans la définition de projets et dans leur mise en œuvre,
- Ouvrir la gestion de la vie locale au public jeune, faciliter l'appréhension concrète du fonctionnement d'une assemblée et des responsabilités qui incombent à ses membres,
- Développer un mode de dialogue entre les enfants/les jeunes et les élus,
- Développer des rencontres inter générations.



DEVENIR CONSEILLER MUNICIPAL ENFANT OU CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE : DÉBATTRE, DÉFENDRE, AGIR

- Être le porte-parole de la jeunesse,
- Améliorer les conditions de vie des jeunes et des moins jeunes,
- Œuvrer pour le « Bien vivre » dans la commune,
- Informer les enfants /les jeunes,
- Faire de la prévention.

1. PRÉPARATIONS – ÉLECTIONS

Pour être élu, il faut appartenir aux classes d'âges concernées, obtenir une autorisation écrite des parents ou ayant droit, rédiger une profession de foi, préparer une feuille de projets.

Suite aux ateliers qui seront proposés durant les vacances de la Toussaint, chaque candidat lance sa campagne électorale – projets, programme, slogan, tracts – afin d'inciter et convaincre ses camarades à voter pour lui. Sont élus les candidats qui totalisent le plus de voix. Si deux candidats ont le même nombre de voix, c'est le plus âgé des deux qui est élu.

2. MODE D'EMPLOI

• COMMENT FAIRE ?

Après la lecture de ces pages, si tu veux être candidat, il faut que tu suives le calendrier suivant :

Il faut d'abord remplir le dossier de candidature (téléchargeable sur le site de la ville) accompagné d'une autorisation écrite de tes parents que tu déposeras en Mairie **AVANT le vendredi 15 octobre 2021**.

A Nogent-sur-Seine, comme pour les élections des adultes, les élections auront lieu dans la salle Gaston Béneult de la Mairie avec des bulletins, des isolements et une urne.

• QUI PEUT POSER SA CANDIDATURE ?

Tous les enfants habitant Nogent-sur-Seine scolarisés en CM1/CM2 et en 4^{ème}/3^{ème}. Toi, si tu veux, si tu désires représenter les autres enfants et /ou jeunes de ta commune et participer aux actions du Conseil.

• OÙ ET QUAND FAUDRA-T-IL VOTER ?

Le VOTE aura lieu **courant novembre 2021**.

A la Mairie de Nogent-sur-Seine avec ta classe, selon un planning défini.

• QUI VOTE ?

LES ENFANTS HABITANT NOGENT-SUR-SEINE

* Scolarisés en CM1 et CM2, pour le « CME »

* Scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} au Collège Jean Jaurès, pour le « CMJ »

La Campagne électorale est prévue **du 8 au 19 novembre 2021**.

• COMMENT PEUX-TU PRÉSENTER TON PROGRAMME ?

Après avoir participé aux ateliers proposés par les référentes CME et CMJ durant les vacances de la Toussaint, en préparant une affiche format A4 ou A3 pour te présenter et expliquer tes projets, ce que tu estimes utile de faire pour les autres enfants de Nogent-sur-Seine.

L'ensemble des affiches sera ensuite apposé sur les panneaux électoraux des écoles.

Une « réunion publique » sera organisée pour que tu puisses, si tu le veux bien entendu, expliquer ton programme et poser des questions aux autres candidats.

- COMMENT FAIRE POUR VOTER ?

ÉLECTIONS **entre le 22 et le 26 novembre 2021**, 1 journée pour le CME et 1 journée pour le CMJ.

Il faut penser à te munir de ta carte d'électeur (que la Mairie t'aura fait parvenir par l'intermédiaire de ton école ou des référentes CME / CMJ). Dans l'isoloir, tu liras attentivement les noms des candidats qui y figureront. Il faudra élire en tout 12 candidats (élèves des 3 écoles élémentaires pour le « CME ») et 18 candidats (élèves du collège Jean Jaurès pour le « CMJ ») et habitant Nogent-sur-Seine. Si tu ne mets rien dans l'enveloppe ton vote est blanc.

Pour le CME, chaque élève de CM1/CM2 vote pour les candidats de son école.

- QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LE VOTE ?

Après le vote, lorsque le Maire déclare le scrutin clos, on procède au dépouillement ce qui permet de connaître le nom des élus.

Tout le monde peut y assister.

Les conseillers élus, éliront leur maire pour le CME ainsi que pour le CMJ lors de leur 1^{ère} réunion, **entre le 29 novembre et le 4 décembre 2021**.

3. MANDAT

Les jeunes élus disposeront de 2 ans pour exercer leur mandat. De nouvelles élections auront lieu en 2023.

DEUX ANS, CELA LAISSE DU TEMPS POUR RÉALISER DES PROJETS.

CALENDRIER

Août 2021 : Approbation de la création des Conseils Municipaux des Enfants et des Jeunes par le Conseil Municipal Adultes.

Septembre 2021 : Dossier de présentation accompagné de la charte du jeune conseiller téléchargeables sur le site de la ville de Nogent-sur-Seine, et Powerpoint de présentation disponible également. Impression flyers. Impression flyers. Campagne de communication.

Distribution des dossiers de candidature pour les élections des CME/CMJ.

Avant les vacances de la Toussaint 2021 : Réception des actes de candidature en mairie, date limite de dépôt 15/10/2021, Réception des dossiers signés, réunion avec les référentes CME/CMJ pour validation des candidats retenus et inscription aux ateliers proposés durant les vacances de la Toussaint.

Durant les vacances de la Toussaint, soit du 25 octobre au 5 novembre 2021 : Ateliers proposés par les référentes CME/CMJ afin de préparer les jeunes candidats à ce qui les attend, et pour la préparation individuelle de leur campagne électorale, préparation des affiches électorales (format libre).

Du 8 au 19 novembre 2021 : Lancement de la campagne électorale, mise en place des panneaux d'affichage, impression et distribution des cartes d'électeur (nombre à définir), impression de la liste d'émargement, et impression des bulletins de vote.

Entre le 22 et le 26 novembre 2021 : Elections sur 2 journées (1 pour les élections du CME et 1 pour les élections du CMJ) et proclamation des résultats.

Entre le 29 novembre et le 4 décembre 2021 : Election du Maire des Enfants et du Maire des Jeunes.



Nogent-sur-Seine

Passionnément **CITOYEN**



Secrétariat CME/CMJ

Pôle Citoyenneté

Tél. : 03.25.21.69.98

Mairie – 27 Grande Rue Saint Laurent – 10400 NOGENT-SUR-SEINE

@ : cmej@nogentsurseine.fr